sus l'ennemi commun, auront leur écho douloureux dans le cœur de la Russie.

» Plaise au Ciel, si rigoureux, depuis longtemps, à sa fille aînée, à la France, que l'esprit du grand mort hante son auguste fils et en fasse non seulement l'héritier de la couronne, mais aussi l'héritier de ses vertus et de ses sympathies pour nous ! »

De M. F. Magnard, dans le *Figaro* :

« Le tsar de toutes les Russies a été moins bien soigné que le moindre bourgeois de Paris, moins bien que l'ouvrier recueilli dans un hôpital.

C'est une sorte de constatation ironique qui nous console de notre humilité.

» C'est aussi avec un sentiment de sympathie douloureuse que nous saluons l'avènement de Nicolas II.

» Le nouveau souverain n'est point taillé dans le granit comme son aïeul, comme ses oncles, comme son malheureux père. Il n'a que vingt-six ans. Puisse-t-il avoir la force physique et morale de soutenir le poids écrasant que la destinée lui met sur les épaules avant l'heure ! La sympathie du monde l'y aidera : celle de la France en particulier est acquise au fils de celui qui, au moins de cœur, fut son allié et son répondant devant l'Europe. »

De M. A. Vacquerie dans le *Rappel* :

« Depuis que l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie s'étaient coalisées, l'Europe se disait que c'est une vive tentation d'attaquer lorsqu'on est trois contre une, et vivait sous l'appréhension d'une guerre qui, dans les conditions actuelles, serait effroyable.

» Elle s'est mise à respirer le jour où la Russie a rétabli l'équilibre en se mettant du côté de la France.

» Le deuil des Russes sera donc le deuil de tous ceux qui n'aspirent pas à une guerre qui serait la plus sanglante des guerres et dont le rêve n'est pas de faire de l'Europe un charnier. »

De M. Edouard Hervé, dans le *Soleil* :

« Alexandre III n'a pas fait de guerres. Il a conquis par d'autres moyens la gloire qui s'est attachée à son nom et la prééminence qu'il a donnée à son pays. Dans la balance du monde, il a mis le poids de son immense empire du côté de la paix. Sans tirer l'épée du fourreau, il a fait de Pétersbourg le centre de la politique européenne et de la Russie l'arbitre du continent ».

Du *Petit Parisien* :

« Cette confiance dans l'élévation de son âme entourera sa mémoire d'une auréole impérissable. D'autres auront écrit leur nom dans l'histoire avec plus d'éclat; aucun n'a mérité et obtenu plus de larmes sur son cercueil.

» Qu'il dorme donc en paix l'éternel sommeil, notre grand ami qui vient de mourir!

» La Russie fera à son empereur des funérailles grandioses. La France, elle, s'y associera par l'unanimité de sa douleur. Il n'est pas une demeure française, palais ou chaumière, où aujourd'hui on n'éprouve un profond chagrin, une immense tristesse; et, pour tout dire en un mot, cette journée est un jour de deuil national. »

De M. Clémenceau dans la *Justice* :

« Hier, comme aujourd'hui, nous ne cherchons querelle à personne, et nous souhaitons sincèrement de conserver la paix dont nous avons besoin pour notre propre réforme. Qui est pour la paix, est nécessairement avec nous. Le rapprochement austro-allemand ne permet pas jusqu'à nouvel ordre à la Russie, quelles que soient les dispositions personnelles de son souverain, une entente cordiale avec l'Allemagne. Les nécessités politiques sont plus fortes que la volonté des hommes, et pourquoi nous espérons que Nicolas II sera conduit à continuer la politique de paix et d'entente amicale avec la France qui fut inaugurée avec tant d'éclat par Alexandre III.»

Du *XIXe Siècle* :

« Si sa mort ne change rien aux conditions de la politique européenne, elle enlève au moins au monde un esprit d'élite qui détenait une sorte de magistrature arbitrale ; elle nous prive d'une amitié sincère,et dans la vie des peuples comme dans celle des hommes les amitiés de cette nature ne sont jamais tellement nombreuses que l'on puisse voir la mort en diminuer le nombre sans éprouver un regret, sans ressentir en soi la douleur du déchirement. »

De la *Lanterne* :

« Nous ne savons quelles peuvent être les préférences personnelles de celui qui succédera à Alexandre III.

» Mais ce qui est hors de doute, c'est que les sentiments du peuple russe à notre égard ne varieront pas et qu'au besoin ils s'imposeraient, par la force même des choses, au tsar de demain.

» Et les souverains, même les plus absolus, sont obligés de compter avec cette force des choses. »

De l'*Evénement* :

« Français, nous devons être assurés que rien ne sera changé, sinon la dénomination d'un souverain en Russie. Républicains, sans sacrifier quoi que ce soit de nos convictions démocratiques, nous pouvons répondre au cri traditionnel venu de l'Est, par delà cette Alsace-Lorraine qui est sur la route de Pétersbourg : « Le tsar est mort ! Vive le tsar ! » Demain, le nouvel empereur recevra les congratulations banales des chancelleries. Il a déjà la confiance et l'affection de la France. »

Du *Journal* :

« Cette mort ne saurait diminuer les sympathies qui lient la nation russe à la nation française. Ces sympathies, cimentées par de communs intérêts, subsistent aujourd'hui et subsisteront demain. Le tsarevitch, écoutant les leçons du passé, les devoirs de sa charge et ses préférences personnelles, ne changera rien, ou peut hautement l'affirmer, à la politique si grandement belle de son père. »

De la *Petite République* :

« Souverain moscovite, héritier de Pierre Ier, Alexandre III demeura fidèle à la politique traditionnelle de sa dynastie. Maintenir son autocratie, étendre les limites de son empire, il ne pouvait avoir d'autre tactique; il n'en eut point d'autre. Nous étions pour lui une des pièces de son échiquier. Rien de plus, rien de moins. Nous n'avions donc ni à craindre ni à nous réjouir, car sa disparition n'influera en rien sur la suite des événements. Nicolas se comportera comme Alexandre. Alexandre se fit comporter comme Nicolas.

» Et qu'importent les souverains ? Les diverses nations de notre Europe civilisée aspirent à la paix. Que ne la préparent-elles en se pénétrant de la solidarité de leurs intérêts ; que ne l'imposent elles en décrétant à la barbe des rois la fraternité des peuples dans le socialisme international ? »

De l'*Intransigeant* :

« Pour nous, Français, le tsar a droit à nos sympathies, parce qu'il a hautement protesté contre la force brutale en faveur du droit reconnu, et nous a tendu une main loyale à l'heure de notre isolement.

» Dans toute l'Europe, la mort d'Alexandre III sera accueillie par des regrets, car on ne saurait oublier qu'il fut en ces dernières années l'arbitre de la paix universelle. »

De M. Yves Guyot dans le *Siècle* :

« La mort du tsar change quelque chose dans la politique européenne moins en fait qu'au point de vue des conjectures. Hier, nous croyions avoir une certitude : aujourd'hui, nous sommes en présence d'une incertitude. »

Du *Radical* :

« S'il n'a pas réalisé son rêve de réconciliation entre toutes les nations européennes, on doit reconnaître pourtant que son ingérence active et sans cesse en éveil a provoqué une sorte de détente et que l'ère d'apaisement, ouverte sous ses auspices, a donné des effets heureux et peut-être durables ».

De l'*Echo de Paris* :

« On n'avait pas encore senti en Europe combien était immense la place qu'y tenait le tsar Alexandre.Un grand vide s'est fait et, quelle que soit la confiance que puisse inspirer Nicolas II, on peut se demander jusqu'à quel point ce vide sera rempli. »

Du *Journal des Débats* :

« Nos destinées communes suivront leur cours, et l'histoire rendra à Alexandre III la justice qu'ayant vu le bien, il a eu, ce qui est plus rare encore,le courage de le faire. Ni la Russie,ni la France ne l'oublieront jamais.»

Du *Gil Blas* :

« Ce n'est pas seulement le gouvernement qui, dans ces tristes circonstances, aura traduit les vœux de la nation tout entière : on peut dire que, dans le tsar, chaque Français voyait un ami. »

De la *Libre Parole* :

« Devant ce cercueil où l'on va clouer le monarque qui représentait tant d'espérances, les patriotes de France ne désespèrent pas et tendent la main aux patriotes de Russie. »

Du *Petit Journal* :

« Il n'est pas un ami, il n'est pas même un adversaire de sa politique qui ne mesure le vide causé par sa disparition, qui ne sente combien la cause de la paix a été subitement affaiblie. »

L'UNION SOCIALISTE

L'élection de Saint-Fargeau. — Entre journalistes socialistes. — Au comité de la grève générale. — Les dessous d'une manifestation

(D'un correspondant particulier)

Paris, 31 octobre. — L'élection qui vient d'avoir lieu dans le quartier Saint-Fargeau, pour la nomination d'un conseiller municipal en remplacement du citoyen Rélies, décédé, a été cause d'une scission nouvelle au sein des socialistes. Voici quels en ont été les motifs.

Au premier tour de scrutin, les voix étaient réparties sur cinq candidats socialistes. Le citoyen Archain, intransigeant, tenait la tête suivi à deux cents voix par le citoyen Lavaud, allemaniste.

Au deuxième tour, trois candidats se désistèrent en faveur du citoyen Archain, mais le citoyen Lavaud resta sur les rangs.

Là dessus grande colère du citoyen Millerand qui houspilla de belle façon les allemanistes; ce qui n'empêcha pas le citoyen Archain de n'être élu qu'avec une vingtaine de voix de majorité. Le citoyen Allemane, dans le *Parti ouvrier*, constate ce résultat obtenu, dit-il, malgré les efforts de toute la presse réactionnaire y compris la *Petite République*.

Conclusion, le citoyen Allemane cesse toute collaboration au journal de M. Millerand, qui, de ce fait, a cessé d'être l'organe préféré des allemanistes de même qu'il n'était plus déjà celui des guesdistes.

* *

Je vous ai déjà entretenu de la retraite de M. Jules Guesde du syndicat des journalistes à la suite du vote du citoyen Pelloutier au congrès de Nantes en faveur de la grève générale.

Un membre du syndicat habitant Alger, le citoyen Etiévant, rédacteur en chef du *Petit Colon*, proteste à son tour contre ce fait; dans une lettre publiée par la *Petite République* il demande que le syndicat ne prenne plus parti dans les questions de doctrine ou de tactique sur lesquelles l'accord n'est pas fait. Autant vaut que le syndicat ne prenne plus parti sur aucune question, car on peut dire que l'accord n'existe sur aucune.

* *

Dans sa dernière réunion le comité de la grève générale, après avoir décidé de créer de nombreuses manifestations en province, a voté un blâme à l'adresse de la *Petite République* qu'il ne félicite pas de son silence (sic).

On voit par tout cela quel accord règne parmi les socialistes. Là où ils s'entendent très bien aussi, c'est sur la manifestation qui doit avoir lieu demain au Père Lachaise.

Aux mois de mai et de juillet derniers,je vous ai tenu au courant des incidents survenus au cours de l'organisation des manifestations projetées au mur des fédérés. Vous savez donc que les députés socialistes furent exclus pendant la période préparatoire et qu'il fut décidé qu'on profiterait de la Toussaint pour faire le pèlerinage au mur des fédérés.

Certains d'entre les élus avaient voulu prendre leur revanche en dirigeant la manifestation de demain. Pour cela ils avaient fait prendre l'initiative d'une nouvelle convocation des comités par un certain Létrillard, secrétaire de la société du Baptême civil. Mais les comités, réunis avant-hier salle Fontaine, ont à nouveau décidé de ne pas inviter les élus: ils viendront s'ils veulent au Père Lachaise.

Il faut dire aussi que ce projet de manifestation n'a pas excité grand enthousiasme dans les milieux populaires. Les députés qui espéraient quelques désordres qui auraient été le prétexte d'une interpellation retentissante en seront probablement pour leurs frais d'imagination.

En résumé, l'union des socialistes est plus que jamais à l'ordre du jour, car jamais ils n'ont eu plus besoin de la restaurer.

PHILIPPE SOURD.

LE MINISTRE DES FINANCES

à la Commission du budget

Paris, 31 octobre. — Comme nous l'avons annoncé, la commission du budget s'est réunie pour entendre le ministre des finances.

Le ministre demande à la commission de revenir sur sa décision et particulièrement de maintenir dans son intégralité le privilège des bouilleurs de cru.

En ce qui concerne les modifications apportées à l'article relatif aux droits d'octroi, le ministre ne croit pas pouvoir accepter les modifications introduites par la commission et laisser porter sur les taxes directes la compensation du dégrèvement des droits sur les vins.

M. Poincaré ne croit pas pouvoir, non plus, accepter la réduction du droit sur les bières de 40 centimes à 30 centimes. Il accepterait la réduction à 35 centimes.

Le ministre demande ensuite à s'expliquer sur le projet de réforme des droits de succession.

Il défend son projet ; mais il dit qu'il accepterait, au besoin, un amendement, dans le genre de ceux qu'ont présenté MM. Cavaignac et Lockroy, et qui tendrait à réduire le taux des successions inférieures à 1,000 francs.

Seulement, avant de songer à faire aucun dégrèvement, il faut se préoccuper de l'équilibre du budget.

Après le départ du ministre, la commission examine les questions réservées du projet de loi des boissons. En ce qui concerne les octrois, la commission maintient les dispositions qu'elle a antérieurement adoptées. Elle maintient également le chiffre de 30 cent. pour la taxe de la bière.

L'examen de l'amendement de M. Cunéo d'Ornano en ce qui concerne l'admission des circonstances atténuantes en matière de contributions indirectes est ajourné à une prochaine séance pour un supplément d'étude à faire par le rapporteur.

Pour le sucrage des vins, la commission n'a pas adopté la proposition de M. Salis, mais celle de M. Burdeau qui augmente de 20 à 40 fr. le prix du sucre pour les premières et deuxièmes cuvées. Les vins ne pourront circuler au-dessus de 12 degrés d'alcool qu'accompagnés d'un certificat d'origine. Enfin, la commission a décidé de ne fixer le droit sur l'alcool que lorsque le rapport de M. Salis lui aura été distribué en épreuves.

Il résulte de l'audition du ministre des finances que M. Poincaré paraît de moins en moins intransigeant. M. Ch. Ferry l'indiquait à la sortie de la commission et nous affirmait qu'à son avis, M. Poincaré ne poserait pas la question de confiance sur le privilège des bouilleurs de cru. Ce n'est pourtant pas ce que M. Poincaré avait dit dans son discours de Commercy, lui avons-nous fait observer. M. Ch. Ferry. Cétait à Commercy et M. Poincaré en sera revenu à l'état de Madeleine repentante !!! — Le mot n'est pas joli.

UNE AFFAIRE DE HAUTE TRAHISON

Paris, 31 octobre. — Une affaire de haute trahison susceptible d'avoir un grand retentissement vient de se produire. Il y a environ quinze jours que le ministre de la guerre fut saisi des faits qui ont motivé l'arrestation d'un officier du ministère de la guerre.

D'après l'enquête qui a été ouverte, cet officier aurait livré des documents à l'étranger. Le gouvernement avait décidé de tenir secrets les faits qui ont motivé l'arrestation de l'officier coupable autant que l'arrestation elle-même.

On lit dans la *Liberté* :

« D'après des informations prises à d'autres sources, nous pouvons dire que cet officier du grade de capitaine était attaché à un service où des documents importants tant au point de vue de la mobilisation elle-même que du service des étapes et des approvisionnements,lui passaient sous les yeux.

» D'un autre côté, nous sommes en mesure de dire qu'une enquête a été faite à ce sujet en Italie où la preuve de la trahison a été obtenue. »

On lit dans le *Temps* :

« Une affaire de trahison susceptible d'avoir un grand retentissement vient de se produire. Il y a environ 15 jours, le ministre de la guerre fut saisi des faits qui ont motivé l'arrestation d'un officier du ministère de la guerre. D'après l'enquête qui a été ouverte, cet officier aurait livré des documents à l'étranger. Le gouvernement avait décidé de tenir secrets les faits qui ont motivé l'arrestation de l'officier coupable.

» A la préfecture de police, les quelques personnes qui étaient au courant de cet acte de trahison furent informées qu'il y allait pour elles de la révocation si elles venaient à révéler le nom de l'officier arrêté. M. Cochefert qui a arrêté lui-même cet officier a fait promettre la plus grande discrétion aux deux fonctionnaires qui ont dû coopérer sous ses ordres à cette arrestation.

» L'officier arrêté a été conduit directement de son domicile à la prison du Cherche Midi.»

De leur côté, les *Débats* écrivent :

« L'affaire très grave est malheureusement vraie. Il y a quelque temps, au cours d'une enquête et par le fait du hasard, on surprenait une correspondance suspecte, des lettres écrites en caractères spéciaux. On arrivait à découvrir la clef du chiffre et on constatait qu'un officier attaché au ministère de la guerre livrait,par vénalité, à un pays étranger, des renseignements concernant notre frontière des Alpes.

» Aussitôt on commença une enquête ; elle fut menée secrètement par M. le commandant Henry, chef du bureau des renseignements, et M. Cochefert. Pour plus de précautions et afin que rien ne transpire, on a envoyé en congé le secrétaire de ce dernier. La preuve fut faite, l'officier arrêté.

» Le conseil des ministres, à plusieurs reprises, s'était occupé de l'affaire. On avait décidé, pour éviter toute complication et tout scandale, de faire le silence le plus complet.»

Paris, 31 octobre. — Les faits racontés par quelques-uns de nos confrères ce matin — l'arrestation d'un officier français, pour crime de haute trahison — paraissent malheureusement exacts. Cet officier a commis ce crime abominable de trahir son pays par vénalité.Il est écroué, dit-on, depuis dimanche à la prison militaire du Cherche-Midi.

Au ministère de la guerre, à la place de Paris, à la préfecture de police on est muet sur ces faits. Cependant on ne dément rien. Des ordres ont été donnés pour que jusqu'à l'audience, rien ne transpire de cette douloureuse affaire. Ce scandale est le plus gros qui ait, jusqu'à présent, éclaté dans notre armée. On dit même que les faits sont si graves que le gouvernement demandera à ce que le huis-clos soit prononcé le jour où sera jugé l'officier coupable.

Des bruits circulent et quoiqu'ils n'aient rien d'officiel, tout en ne prononçant aucun nom, nous devons les enregistrer. On parle d'un officier juif. Ceci sous toutes réserves. On assure que le voyage que fit M. Cochefert il y a peu de jours à la frontière italienne se rattache d'une façon directe à l'arrestation dont nous parlons.Quoi qu'il en soit, c'est le chef de la sûreté qui a opéré ; mais, et nous comprenons la discrétion qui lui est imposée, il ne veut rien dire.

Paris, 11 h. soir. — Le traître est, assure-t-on, le capitaine Alfred Dreyfus, du 14e d'artillerie à Tarbes, stagiaire au ministère de la guerre, bureau de la mobilisation.

Il était chargé du classement des plans des rapports; il aurait livré à un officier italien, les plans de la mobilisation du 15e corps, dont le siège est à Marseille, et aurait en outre fourni, toujours par vénalité, les plans du fort de Briançon, et des renseignements sur divers points défensifs des Alpes.

Au service auquel appartenait le capitaine Dreyfus était rattaché, paraît-il, celui des études de mouvements étrangers dont relève l'espionnage étranger. Il avait été sollicité, il y a quelque temps, dit-on, par un officier italien qui était son voisin habituel au café, d'acquérir pour le ministère de la guerre français, certaines pièces relatives aux fortifications de l'Italie.

Ces pièces n'avaient pas grande importance, c'était paraît-il,ce qu'on appelle en espionnage, un amorçage. Le capitaine Dreyfus se serait alors laissé entraîner à agir de même, et peu à peu il en serait venu à livrer des documents importants.

Un agent français chargé de missions confidentielles en Italie, avait signalé, assure-t-on,il y a quelques semaines, au ministre français que, d'après certains indices, il devait y avoir une « fuite » dans nos bureaux de guerre. On se livra à des investigations, et c'est alors que, suivant les bruits qui courent, on aurait constaté la disparition de certains documents.

On aurait fait filer alors plusieurs officiers ou civils, attachés au service de la mobilisation. Le capitaine Dreyfus aurait été l'une des personnes soupçonnées et surveillées. Il partit, dit-on, et nous ne publions ces détails que sous les plus expresses réserves,il y a une quinzaine de jours pour Monaco, ou le secrétaire de M. Cochefert, et non le chef de la sûreté lui-même l'aurait suivi, s'adjoignant un ancien commissaire aux délégations judiciaires de Marseille, qui, après sa retraite, accepta d'être commissaire central à Monaco.

Les deux policiers l'auraient vu, à plusieurs reprises, au casino, causant avec des allures mystérieuses à un civil étranger, que M. Ambroggi déclara être un officier italien venant assez fréquemment à Monaco. Ses soupçons se seraient alors accrus.

Le capitaine Dreyfus serait rentré à Paris, toujours filé, et la marche de l'enquête fut telle, que 3 ou 4 jours après, un de ses amis du ministère vint le trouver chez lui et lui dit : « Vous êtes pince, tout est découvert, il ne vous reste qu'à vous faire sauter la cervelle. »

Le capitaine protesta, feignant l'indignation et l'ignorance, et refusa, par suite, de se rendre au conseil qui lui était donné.

Quelques instants après, M. Cochefert frappait à la porte, et après avoir minutieusement perquisitionné chez lui, il arrêtait le capitaine et le conduisait à la prison du Cherche-Midi. Le capitaine Dreyfus habite 6, avenue du Trocadéro, il est, dit-on, marié et père de deux enfants.

On ajoute maintenant que le capitaine Dreyfus a été incarcéré au Cherche Midi sous un faux nom.

Le capitaine est originaire de Mulhouse où sa famille habite encore. La situation de fortune dans laquelle il se trouvait rend encore plus difficile à expliquer le crime auquel il se serait laisser entraîner. On suppose qu'il avait des embarras d'argent et qu'il était joueur.

La *Libre Parole*, qui a eu la première connaissance de l'arrestation de l'officier, dit avoir reçu ce soir une nouvelle communication portant que l'affaire sera étouffée, parce que cet officier est Juif, et que, arrêté depuis quinze jours, il a des aveux complets et qu'on a la preuve absolue qu'il a vendu nos secrets à l'Allemagne (sic). Quoiqu'on dise qu'il est au Cherche-Midi, mais pas sous son nom, on veut le faire réfugier à Mulhouse, où réside sa famille.

Paris, 1er novembre. — Il paraît établi maintenant que le capitaine Dreyfus, qui jouait dans de grands cercles, aurait perdu beaucoup d'argent.

A la suite d'une interview que nous avons eue avec le général de Boisdeffre, nous pouvons dire que les documents et copies livrés par le capitaine Dreyfus, sont pas d'importance, et que l'Allemagne et l'Italie ont été volées, si toutefois elles ont payé cher ces documents.

L'« INTRANSIGEANT »

devant la Cour d'assises de la Seine

Paris, 31 octobre. — C'est, comme on le sait, à la requête même de la cour de Paris, que l'*Intransigeant* était poursuivi devant la cour d'assises de la Seine. C'est un point dont il faut tenir grand compte. La cour n'est pas, en effet, comme dans les autres procès de presse simple, spectatrice du débat, elle est partie, et il n'est pas sans intérêt de savoir qu'elle sera l'attitude du jury en cette affaire.

Le résumé de l'action judiciaire est simple.

Au mois d'août dernier, l'*Intransigeant* a publié deux articles sous ces titres : L'*Homme en Masque de fer*, et *Vomissement*, tous deux visaient le procès des trente anarchistes.

Dans le premier de ces articles, M. Rochefort s'exprime ainsi :

» Ce procès est bien, en effet, celui d'une association de malfaiteurs. Seulement les malfaiteurs et les associés sont sur les bancs et le magistrat est assis sur le banc des assises. Ils ont organisé avec le ministre une entente, grâce à laquelle l'accusation a seule la parole, tandis que la défense, à l'instar de Caserio, est emprisonnée dans une camisole de force.»

Le second article de M. Rochefort est spécialement poursuivi pour ce passage :

« C'est une telle énormité dans l'infamie que je ne comprends guère comment les accusés se donnent la peine de répondre à des brigands très au-dessous de ceux qui ont récemment arrêté en Sardaigne deux de nos compatriotes,lesquels ont été relâchés contre une rançon fixée à l'avance.

» Les prétendus malfaiteurs actuellement poursuivis sont hors d'état d'offrir contre leur liberté de l'argent à ceux qui les retiennent et qui, d'ailleurs, en concert du gouvernement pour les maintenir en prison. Mais les procédés sont les mêmes en France et en Sardaigne. Il n'y a de différence que dans la topographie des repaires où les bandits s'embusquent.

» Les cartouches sardes estiment à quinze mille francs par tête le rachat de leur captif. Les cartouches français fixent le leur à un certain nombre de croix d'honneur et à plusieurs années d'avancement seulement. A ce prix, les crimes des premiers exigent quelque courage et ne se perpétrent pas sans danger. En revanche les méfaits des seconds ne demandent que beaucoup d'adjection, de platitude et de lâcheté, puisque en même temps que le profit, l'impunité est au bout. »

M. Rochefort étant absent, M. l'avocat général Mérillon requiert seulement contre M. Farjat, le gérant du journal.

Le réquisitoire

M. l'avocat général Mérillon, dont l'expérience est faite maintenant par les derniers acquittements, ne se dissimule pas,dit-il, que la défense peut concevoir de grandes espérances.

» Malgré cela, ajoute M. Mérillon, la justice estime que le jury satisfera au devoir en châtiant des publicistes qui mettent en péril les intérêts sociaux les plus sacrés.

» Si l'on revient dire que le gérant n'a qu'une responsabilité pénale limitée, il est au moins responsable, et le châtiment s'impose d'autant plus que l'auteur de l'article, embusqué à Londres, peut impunement cribler d'outrages ceux qu'il choisit comme cible.

» Dans le cas actuel, le délit est d'autant plus grave que les injures relevées par l'accusation ont été proférées à l'occasion d'un fait spécial et qu'elles ont vise des magistrats chargés d'appliquer une loi de sécurité sociale comme elle qui réprime les menées anarchistes ».

En terminant, M. Mérillon requiert un châtiment et estime que malgré sa mansuétude, le jury n'hésitera pas à le prononcer.

Plaidoirie de Me Desplats

Le gérant de l'*Intransigeant*, s'en rapporte à son défenseur, Me Desplats.

Avant de répondre à la partie du réquisitoire qui vise spécialement l'éloignement du directeur de l'*Intransigeant*, le défenseur s'efforce de délimiter la poursuite et il s'exprime ainsi :

» On parle, dit-il, de venger ici l'honneur de magistrats. Eh bien ! toutes les fois que les magistrats ont été attaqués personnellement, ils ont gardé le silence. Depuis 1881, aucun d'eux, on peut le constater, n'a intenté de poursuites.

» Le jury prendra acte de ce fait.

» En ce qui concerne les articles poursuivis, il se demandera aussi à quelle époque ils ont été écrits, et il aura raison, car cette époque exerce une grande influence sur la cause et nécessitera l'absolution de M. Rochefort, l'époque n'est autre, en effet, que celle de la promulgation de la loi de sûreté générale, loi qui restera à jamais flétrie par l'opinion. Le jury retiendra le fait, et ne rétractera pas la prévention.

» Le jury se souviendra surtout que si M. Rochefort est habituellement violent, ce sont ses violences qui ont renversé l'Empire. Sans M. Rochefort, M. Dupuy serait-il jamais devenu président du conseil.»

Me Desplats, poursuivant l'éloge de M. Rochefort et arrivant surtout à la condamnation de la haute cour, se voit interrompre par le président qui l'interpelle ainsi : « M. Rochefort étant absent, je ne puis laisser prononcer ici une diatribe contre une décision de justice inattaquable.

Et Me Desplats de répondre :

» M. Rochefort a été jugé par une cour composée, non point de magistrats, mais de députés et de sénateurs qui n'appartiennent pas au personnel de la justice. »

Cette fois, le président intervient encore : « Il n'est pas admissible, dit-il, que l'on critique ici la justice ».

Me Desplats, obligé de s'incliner, tourne alors la difficulté et s'écrie :

« Mettons que M. Rochefort n'ait pas été victime d'une iniquité monstrueuse, et considérons comment il s'est laissé aller à attaquer la magistrature.

» S'il s'en est pris à elle, c'est qu'il l'a envisagée au point de vue même où s'est placé M. le procureur général Bouchez quand il a écrit ce mot qui restera dans la magistrature : «le fonctionnarisme coule à pleins bords ! »

» N'est-ce donc pas un impérieux devoir pour des plumes libérales que de combattre un gouvernement qui a commis la faute d'avilir la magistrature en transformant tous les magistrats en fonctionnaires ?

» Actuellement, si l'on écoute un homme fameux, le sénateur Bérenger, on apprend que l'on entre dans la magistrature comme dans un moulin ! sans conditions, vraiment sérieuses et par la seule force des recommandations.

» Le jury, dit en terminant Me Desplats, se rendra compte que M. Rochefort n'a pas attaqué la magistrature, mais le fonctionnarisme, et qu'il a seulement pris à partie les fonctionnaires dont l'avancement est entre les mains du gouvernement et dont l'indépendance ainsi atténuée ne contraint plus au respect. »

Acquittement du gérant

Le jury se retire pour délibérer et rapporte presque immédiatement un verdict d'acquittement en faveur du gérant de l'*Intransigeant*, M. Rochefort, absent, ne pouvant être jugé que par la cour.

La condamnation de M. Rochefort

En ce qui concerne spécialement M. Rochefort, la cour fait appeler sa cause et l'on assiste alors à une scène piquante.

L'huissier appelle M. Rochefort ! Comme bien on pense, le silence n'est point troublé par la voix du prévenu.

Après le temps moral voulu, l'huissier informe la cour de la non comparution de l'accusé. Le public s'amuse beaucoup de cette scène.

Prenant acte de l'absence, le président se résout à statuer ; mais il manque quelque chose à la procédure. Il appelle le greffier et s'entretient avec lui.

Enfin, le président donne lecture de l'arrêt suivant :

« Attendu que M. Rochefort n'a point comparu, quoique régulièrement cité ;

» Que défaut a été prononcé contre lui ;

» Attendu que l'*Intransigeant*, depuis moins de trois mois, a publié sous la signature de M. Rochefort un article intitulé l'*Homme au masque de fer* ; secundo, un autre article intitulé le *Vomissement* ;

» Considérant que ces articles contiennent contre la magistrature des expressions injurieuses, etc.

» Par ces motifs :

» Condamne M. Henri de Rochefort-Luçay à trois mois d'emprisonnement et cinq cents francs d'amende. »

La sentence prononcée, le président réitère au jury l'invitation de se retirer, sa mission étant terminée, mais par une coïncidence bizarre, les articles de M. Rochefort avant porté sur l'affaire de la grande association de malfaiteurs, le même président annonce qu'il va prononcer condamnation contre les anarchistes contumaces qui n'ont pas été soumis en août dernier au jugement du jury.

ÉCHO DU PROCÈS DES TRENTE

Condamnés par contumace

Les compagnons *contumax* Paul Reclus, Duprat, Constant Martin, Pouget et Cohen, accusés d'avoir fait partie d'une association de malfaiteurs, sont jugés par défaut et condamnés d'abord à *dix ans de travaux forcés*. Puis M. le président Commoy, se reprenant comme après un lapsus, a ajouté dix années, ce qui fait *vingt ans*.

MANIFESTATIONS RÉVOLUTIONNAIRES

A PARIS

Paris, 1er novembre. — La journée de la Toussaint a été favorisée par un temps magnifique et très doux. Dès le matin, une foule nombreuse de visiteurs se pressaient aux portes des cimetières. La plupart d'entre eux portaient des gerbes de fleurs ou de feuillages.

L'annonce d'une manifestation révolutionnaire au Père-Lachaise ne paraît pas avoir eu une sérieuse influence sur le pèlerinage que les Parisiens ont la pieuse coutume de faire aux tombes de leurs chers morts.

Les nombreux gardiens de la paix postés à l'entrée du cimetière ont, d'ailleurs, l'ordre de s'opposer à toute manifestation collective.

Pendant que la foule des visiteurs pénètre lentement dans le cimetière, les révolutionnaires organisent leur entrée au Père-Lachaise en deux cortèges différents. D'abord chez un marchand de vin du faubourg St-Antoine, où se sont donné rendez-vous les allemanistes,les autres à la salle Lexcellent, boulevard de Ménilmontant, près du cimetière.

Au faubourg Saint-Antoine, les allemanistes se groupent et s'en vont, vers deux heures, au nombre d'une quarantaine, sous la conduite du secrétaire du groupe, le citoyen Couthing et du citoyen Piperaud, ancien conseiller municipal, rejoindre leurs camarades à la salle Lexcellent.

A leur départ, dans le faubourg Saint-Antoine, l'officier de paix de service leur intime l'ordre de se disperser. Après quelques protestations du citoyen Piperaud, les groupes se dissolvent et les manifestants se rendent individuellement à la salle Lexcellent.

A leur arrivée, deux à trois cents manifestants ont déjà pris place dans la salle.

Un certain nombre de couronnes y avaient été déposées, parmi lesquelles nous citerons celles du *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire*, de la Fédération du Centre, du *Chambard*, des groupes socialistes de Saint-Denis, du Grand-Montrouge, des 12e et 13 arrondissements, etc.

Une réunion a été tenue au premier étage de l'établissement Lexcellent.

M. Faberot, député, qui est le seul « élu » que nous ayons vu parmi les manifestants, a vivement dissuadé ses auditeurs de se rendre au Père Lachaise, leur disant qu'ils ne pourraient aboutir qu'à fournir à la police l'occasion de massacrer l'élite des militants socialistes.

Plusieurs autres orateurs, MM. Besse, Racinet, Lutz, etc, ont soutenu avec violence l'opinion contraire.

L'assemblée décide de se rendre au Père-Lachaise.

Aussitôt les manifestants sortent de chez Lexcellent en un groupe compact, qui, après quelques pas,est arrêté par les gardiens de la paix à la tête desquels se trouvent MM. Gaillot, chef de la police municipale, et Debeury, commissaire divisionnaire.

M. Debeury leur déclare qu'ils ne peuvent entrer au cimetière que par quatre. Sans protester les manifestants se soumettent à cette consigne et ils pénètrent dans le Père-Lachaise quatre par quatre.]

M. Busigny, officier de paix, se trouve au mur des fédérés avec une escouade de quarante agents.

Il a pour mission d'empêcher que des discours soient prononcés.

A Saint-Denis, la municipalité révolutionnaire avait organisé, comme tous les ans, une manifestation sur la tombe des soldats tués en 1870.

En tête du cortège, on remarquait M. Walter, député de Saint-Denis, et le Menant, maire, un grand nombre de sociétés de la ville et les pompiers de la commune.

Avant la manifestation, le groupe des républicains de Saint-Denis ayant à leur tête les anciens conseillers municipaux de la minorité, démissionnaire, sont allés faire une contre manifestation.

Des discours ont été prononcés par M. Rely, ancien adjoint et M. Keller.

NOUVELLES DU JOUR

L'élection de M. Wilson à Loches

Paris, 31 octobre. — Le bureau chargé de l'examen de l'élection de M. Wilson, à Loches, s'est réuni.

Il a entendu M. Raoul Duval, concurrent de M. Wilson, qui a déposé un dossier contenant un certain nombre de faits de corruption, qui ont été jugés par les tribunaux.

Avant de prendre une décision, le bureau a chargé son rapporteur provisoire, M. Fleury-Ravarin, de demander à la chancellerie communication des dossiers concernant ces jugements.

L'affaire Mirman et le Conseil général de la Seine

Paris, 31 octobre. — Le Conseil général de la Seine a adopté aujourd'hui une motion blâmant l'attitude de plus en plus réactionnaire du gouvernement et le vote émis par les amis du ministre au sujet du député Mirman, invitant les députés républicains à lutter avec la plus grande énergie pour la défense des prérogatives des élus du suffrage universel et à déposer un projet de loi dans ce sens. M. Bruneau, secrétaire général de la préfecture, a fait ses réserves au sujet de ce vœu.

Paris, 31 octobre.— D'après le *Gaulois*, le bureau de la Chambre aurait décidé de ne pas tenir compte des bulletins que M. Mirman, en son absence, fera déposer par ses collègues. Un nouvel incident à la tribune, sous forme de rappel au règlement, en serait la conséquence.

Réunion de la commission de l'armée

Paris, 31 octobre. — On nous communique le procès-verbal suivant.

« La commission de l'armée s'est réunie sous la présidence de M. Mézières, pour entendre le ministre de la guerre sur la situation des effectifs de l'armée.

» MM. Jules Roche, le baron Reille et Le Hérissé ont successivement posé au ministre un certain nombre de questions sur la situation des effectifs et sur les motifs qui l'ont déterminé à rétablir une deuxième portion du contingent.

» MM. Jules Roche et Le Hérissé ont soutenu que ces mesures étaient contraires à l'esprit de la loi. MM. Reille et de Monfort ont soutenu, tout en regrettant son application, la légalité de cette mesure. Le ministre a répondu très longuement à ces observations et, après avoir discuté la légalité de ses circulaires, il a exposé à la commission la situation actuelle des effectifs de l'armée. Ce sont les nécessités budgétaires qui ont obligé le ministre à prendre ces mesures; il dit qu'elles n'atteignent point la solidité de l'armée.

» Après une assez longue discussion sur différentes questions incidentes, en particulier sur les officiers d'infanterie démontés, le ministre s'est retiré et la commission a alors discuté les mesures qu'il y a à prendre à la suite de l'audition du général Mercier. »

La commission s'est ensuite séparée et ajournée à lundi.

La première représentation à la Renaissance, de « Gismonda » de Victorien Sardou

Paris, 31 octobre. — *Gismonda*, l'œuvre nouvelle de M. Victorien Sardou, qui vient d'être jouée ce soir, à la Renaissance, pour la première fois, a remporté un gros succès; mais il serait difficile d'indiquer d'une façon précise pour quelle part entrent dans ce succès, la mise en scène fort curieuse, les décors et les costumes,et enfin la pièce en elle-même. L'action se passe au XV siècle à Athènes devenue capitale d'un duché, pendant l'occupation italienne.

Voici,en quelques mots, la donnée du drame : Une jeune et belle veuve, riche et noble, jure d'accorder sa main à celui qui sauverait son fils en péril de mort. C'est un simple fauconnier qui le lui rend vivant, et lorsqu'il réclame la récompense promise, la veuve hésite, car si la mère est reconnaissante, la grande d